

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-09-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidité et quasi liquidité à des taux se situant en dessous du minimum de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation a été régularisée au 30 septembre 2014.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 septembre 2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 31 Octobre 2014

Le commissaire aux comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE au 30-09-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres		857 498	847 217	842 935
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	219 643	260 363	256 184
Obligations et valeurs assimilées	3.2	637 855	586 854	586 751
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		216 122	210 893	211 924
Placements monétaires	3.4	175 774	200 922	205 740
Disponibilités		40 348	9 971	6 184
Total Actif		1 073 620	1 058 110	1 054 859
PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.6	1 043	1 025	1 058
PA2 - Autres créditeurs divers	3.7	346	267	252
Total Passif		1 389	1 292	1 310
ACTIF NET				
CP1 - Capital	3.8	1 048 967	1 036 090	1 027 619
CP2 - Sommes distribuables		23 264	20 728	25 930
Sommes distribuables des exercices antérieurs		37	39	37
Sommes distribuables de l'exercice en cours		23 227	20 689	25 893
Actif Net		1 072 231	1 056 818	1 053 549
Total Passif et Actif Net		1 073 620	1 058 110	1 054 859

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2014 au 30-09-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31-12-13
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	8 470	28 175	7 049	25 722	32 417
Dividendes		800	6 723	666	5 864	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 670	21 452	6 383	19 858	26 553
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	1 673	5 294	1 984	5 679	7 730
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 143	33 469	9 033	31 401	40 147
CH1 - Charges de gestion des placements	3.9	-3 194	-9 397	-3 158	-9 475	-12 616
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 949	24 072	5 875	21 926	27 531
CH2 - Autres charges	3.10	-395	-981	-306	-922	-1 210
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 554	23 091	5 569	21 004	26 321
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-45	136	-357	-315	-428
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 509	23 227	5 212	20 689	25 893
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		45	-136	357	315	428
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-3 928	4 515	-12 693	-20 921	-24 368
Frais de négociation		-	-9	-38	-179	-179
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-18	996	6 922	13 870	13 868
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 608	28 593	-240	13 774	15 642

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2014 au 30-09-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Période du 01-07-13 au 30-09-13	Période du 01-01-13 au 30-09-13	Exercice clos le 31-12-13
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	2 608	28 593	-240	13 774	15 642
Résultat d'exploitation	6 554	23 091	5 569	21 004	26 321
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-3 928	4 515	-12 693	-20 921	-24 368
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-18	996	6 922	13 870	13 868
Frais de négociation de titres	0	-9	-38	-179	-179
AN2 - Distribution de dividendes	0	-25 752	0	-24 749	-24 749
AN3 - Transactions sur le capital	-2 172	15 841	-23 402	-5 111	-10 248
a / Souscriptions	498	32 158	54 669	238 113	264 903
Capital	487	31 551	53 986	236 123	262 483
Régularisation des sommes non distribuables	3	147	-164	-470	-653
Régularisation des sommes distribuables	8	460	847	2 460	3 073
b / Rachats	-2 670	-16 317	-78 071	-243 224	-275 151
Capital	-2 597	-15 790	-77 134	-241 222	-272 648
Régularisation des sommes non distribuables	-20	-61	267	702	929
Régularisation des sommes distribuables	-53	-466	-1 204	-2 704	-3 432
Variation de l'actif net	436	18 682	-23 642	-16 086	-19 355
AN4 - Actif net					
Début de période	1 071 795	1 053 549	1 080 460	1 072 904	1 072 904
Fin de période	1 072 231	1 072 231	1 056 818	1 056 818	1 053 549
AN5 - Nombre d'actions					
Début de période	64 418	63 317	65 038	63 937	63 937
Fin de période	64 288	64 288	63 626	63 626	63 317
Valeur liquidative	16,679	16,679	16,610	16,610	16,639
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	0,98%	3,61%	-0,07%	1,71%	1,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 30-09-2014
(exprimés en dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2014 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2014 un montant de 219 643 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2014	% de l'actif net
Actions	19 163	119 886	208 912	19,48%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	21 000	1,96%
ENNAKL	2 000	21 400	19 326	1,80%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	26 688	2,49%
Monoprix	1 800	6 111	37 881	3,53%
ONE TECH	8 000	52 000	54 176	5,05%
SFBT	2 588	11 593	42 249	3,94%
SYPHAX	1 900	19 000	7 592	0,71%
Titres OPCVM	104	10 735	10 731	1,00%
CAP OBLIG SICAV	104	10 735	10 731	1,00%
Total	19 267	130 621	219 643	20,48%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3^{ème} trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30-06-2014	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisés	Coût d'acquisition au 30/09/2014
Titres OPCVM	50 785	0	40 032	40 050	-18	10 735
CAP OBLIG SICAV	50 785	0	40 032	40 050	-18	10 735
Total	50 785	0	40 032	40 050	-18	10 735

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2014 un montant de 637 855 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2014	% de l'actif net
Emprunts des sociétés :	7 100	425 500	438 112	40,85%
ATL 2009/3	600	12 000	12 371	1,15%
ATL 2013-2	600	60 000	63 030	5,88%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	103 002	9,61%
BTK 2012/1	700	60 000	62 652	5,84%
CHO COMPANY 2009	600	45 000	46 556	4,34%
CIL 2010/1	1 000	20 000	20 144	1,88%
HL 2010/1	1 300	26 000	26 314	2,45%
UIB 2009/1	500	37 500	37 866	3,53%
UIB 2011/1	500	35 000	35 159	3,28%
HL 2013/2	300	30 000	31 018	2,89%
Emprunts d'état :	1 100	195 850	199 743	18,63%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	98 309	9,17%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	101 434	9,46%
TOTAL	8 200	621 350	637 855	59,49%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3^{ème} trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/06/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2014
Emprunts de sociétés	120 000	-	27 500	-	92 500
CIL 2010/1	40 000	-	20 000	-	20 000
UIB 2009/1	40 000	-	2 500	-	37 500
UIB 2011/1	40 000	-	5 000	-	35 000
Total	120 000	-	27 500	-	92 500

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 470 DT pour la période allant du 01-07-2014 au 30-09-2014 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Revenus des actions (dividendes)	800	6 723	666	5 864	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 670	21 452	6 383	19 858	26 553
Total	8 470	28 175	7 049	25 722	32 417

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-09-2014 à 175 774 DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'actif net
CAT ATB 110MD 5.07%291014	110	110 000	110 758	10,33%
CAT ATB 65MD 5.6% 291214	65	65 000	65 016	6,06%
Total	175	175 000	175 774	16,39%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 673 DT pour la période allant du 01-07-2014 au 30-09-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2014 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Revenus des placements à terme	1 673	5 294	1 984	5 679	7 730
Total	1 673	5 294	1 984	5 679	7 730

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 1 043 DT au 30-09-2014 contre 1 025 DT au 30-09-2013.

3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2014	Valeur au 30/09/2013	Valeur au 31/12/2013
TCL	8	21	7
Retenue à la source	162	159	155
Redevance CMF	176	87	90
Total	346	267	252

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 436 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-6 073
Variation de la part Revenu	6 509
Variation de l'Actif Net	436

Les mouvements sur le capital au cours du 3^{ème} trimestre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-07-2014

Montant:	1 045 489
Nombre de titres:	64 418
Nombre d'actionnaires :	65

Souscriptions réalisées

Montant:	487
Nombre de titres émis:	30
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	-2 597
Nombre de titres rachetés:	160
Nombre d'actionnaires sortant:	1

Capital au 30-09-2014

Montant:	1 043 379 (*)
Nombre de titres:	64 288
Nombre d'actionnaires :	65

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-07-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 30-09-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 043 379
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 515
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	996
Frais de négociation	-9
Régularisation des sommes non distribuables de la période	86
Capital au 30-09-2014	1 048 967

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Rémunération du gestionnaire	3 194	9 397	3 158	9 475	12 616
Total	3 194	9 397	3 158	9 475	12 616

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2014 s'élève à 3 194 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL.

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-07-2014 au 30-09-2014	du 01-01-2014 au 30-09-2014	du 01-07-2013 au 30-09-2013	du 01-01-2013 au 30-09-2013	
Redevance CMF	271	797	268	803	1 069
TCL	24	83	36	104	125
Autres impôts et taxes	100	100	-	-	-
Autres charges	-	1	2	15	16
Total	395	981	306	922	1210